

PARCOURS DE SOINS EN

SANTÉ MENTALE



POUR ADULTES



CLSM
CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE
NARBONNAIS

AVANT-PROPOS

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, "la santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté".

En France, 1 personne sur 4 risque d'être confrontée à un trouble psychique au cours de sa vie (*dépression, anxiété, trouble bipolaire, trouble schizophrénique...*), c'est pourquoi depuis 2014, le **CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE NARBONNAIS** réunit de nombreux acteurs autour de la promotion de la santé mentale.

UN CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE (CLSM) C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une instance de concertation et de coordination autour de la santé mentale à l'échelle locale. Elle réunit des élus locaux et tous les acteurs travaillant dans le champ de la santé mentale (*dont la psychiatrie de secteur, les acteurs du social et du médico-social, la CPTS, les habitants, les associations d'usagers et les usagers eux-mêmes, les associations d'aidants, l'ARS et les autres acteurs concernés*).

Le CLSM vise à :

- ▶ Définir, mettre en œuvre et suivre des politiques locales et des actions favorables à l'amélioration des parcours en santé mentale et à la santé mentale des populations.
- ▶ Rapprocher l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale afin de favoriser l'interconnaissance et lutter contre les ruptures dans les parcours de santé.

“

UN LIVRET POUR QUOI FAIRE ?

Pour permettre
à chaque professionnel
de mieux orienter
vers les ressources locales.



SOMMAIRE

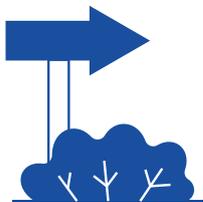
AVANT-PROPOS	2
PARCOURS DE SOINS EN SANTÉ MENTALE	4
ACTEURS LOCAUX	6
LES SECTEURS DE PSYCHIATRIE	8
SUIVI AMBULATOIRE	12
• CMP / Centre médico-psychologique	12
• CATTP / Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	13
HOSPITALISATION	14
• Hospitalisation de jour	14
• Hospitalisation complète	15
• Zoom sur : Les modes d'hospitalisation	16
• Appartement thérapeutique	17
URGENCES PSYCHIATRIQUES	18
• Service des urgences	18
DISPOSITIFS MOBILES SPECIFIQUES PSYCHIATRIE	19
• Equipe Mobile Psychiatrie Précarité - EMPP	19
• Equipe Mobile Géronto-Psychiatrie EMGP	20
• Equipe Mobile Intersectorielle de Liaison et d'Intervention pour Adolescents EMILIA	21
AUTRES RESSOURCES SPECIFIQUES	22
• Groupe d'entraide mutuelle	22
• Maison des adolescents de l'Aude - MDA11	23
• Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS	24
• SAMSAH pour personnes en situation de handicap psychique	25
• Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées - PCPE	26
• Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM 11	26
• Consultations de psychologues prises en charge et dispositifs d'écoute psychologique	28
- Dispositif « Mon soutien psy »	28
- Maisons départementales des solidarités - MDS	28
- Permanence d'écoute psychologique - Maison de la Famille	28
• Coordination des parcours complexes	29
- Dispositif d'appui à la coordination - DAC 11	29
- Communauté 360	29
• Informations et démarches liées aux situations de handicap	29
- Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH	29
GLOSSAIRE DES ACRONYMES	32

PARCOURS DE SOINS EN SANTÉ MENTALE

REPÉRER

Accueil et écoute active

«Vous repérez une personne présentant un mal-être, de la détresse, des signes d'incohérence psychologique...»



FAMILLE, ENTOURAGE, VOISINAGE

MÉDECIN DU TRAVAIL

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ,

CCAS,

ÉDUCATION NATIONALE

PROFESSIONNELS DE SANTÉ



SI LA SITUATION
VOUS PARAÎT
NON URGENTE

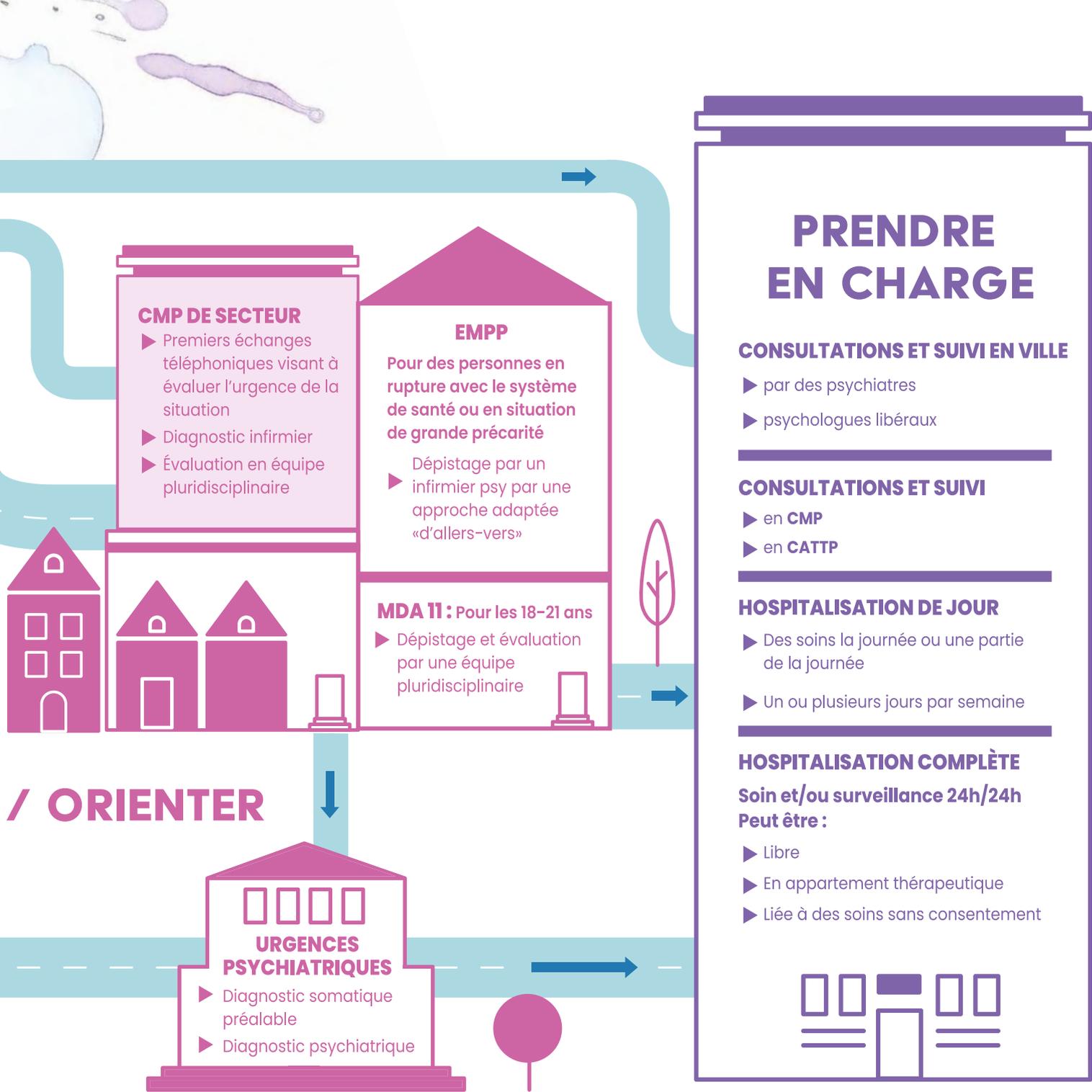
SI LA SITUATION
VOUS PARAÎT
URGENTE

MÉDECIN
TRAITANT

Diagnostic médical,
évaluation globale



ÉVALUER



CMP DE SECTEUR

- ▶ Premiers échanges téléphoniques visant à évaluer l'urgence de la situation
- ▶ Diagnostic infirmier
- ▶ Évaluation en équipe pluridisciplinaire

EMPP

Pour des personnes en rupture avec le système de santé ou en situation de grande précarité

- ▶ Dépistage par un infirmier psy par une approche adaptée «d'allers-vers»

MDA 11 : Pour les 18-21 ans

- ▶ Dépistage et évaluation par une équipe pluridisciplinaire

URGENCES PSYCHIATRIQUES

- ▶ Diagnostic somatique préalable
- ▶ Diagnostic psychiatrique

PRENDRE EN CHARGE

CONSULTATIONS ET SUIVI EN VILLE

- ▶ par des psychiatres
- ▶ psychologues libéraux

CONSULTATIONS ET SUIVI

- ▶ en CMP
- ▶ en CATT

HOSPITALISATION DE JOUR

- ▶ Des soins la journée ou une partie de la journée
- ▶ Un ou plusieurs jours par semaine

HOSPITALISATION COMPLÈTE

Soin et/ou surveillance 24h/24h

Peut être :

- ▶ Libre
- ▶ En appartement thérapeutique
- ▶ Liée à des soins sans consentement

/ ORIENTER

LES ACTEURS LOCAUX DE LA SANTE MENTALE

ACCOMPAGNEMENT & SOINS

Accompagnement et soins en psychiatrie

- ▶ Consultations et suivi en ville
- ▶ Hospitalisation de jour
- ▶ Hospitalisation complète
- ▶ Urgences / Urgences psy

Accompagnement et soins en addictologie :

- ▶ CSAPA
Association Addictions France (AAF)
- ▶ CSAPA - CAARUD
Accueil Info Addictions (AIA)
- ▶ ELSA CH NARBONNE



ENTRAIDE, SOLIDARITÉS & VIE SOCIALE

▶ **GEM La Soleyade**
UDAF 11

▶ **UNAFAM 11**

▶ **Num vert spécifiques :**
3114,
Communauté 360...

▶ **Centres sociaux et espaces de vie sociale :** Aide Mutuelle Insertion (AMI), Nelson Mandela, Maison des potes, Arche...

▶ **Associations caritatives et d'entraide :** Compagnons bâtisseurs, Secours catholique, Table ouverte, Petits Frères des Pauvres...

▶ ...



LOGEMENTS ADAPTÉS

▶ **Appartements de Coordination Thérapeutique - ACT SOS Solidarité**

▶ **Pensions de famille Adoma et Adaff**

▶ **InterMédiation Locative - IML Psy Soliha**

▶ **Appartements Thérapeutiques CH Narbonne**

▶ **Maison d'Accueil Spécialisée MAS Le jardin extraordinaire USSAP**





ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

- ▶ Entreprise adaptée Port-Leucate - APAJH 11
- ▶ ESAT Paule Montalt - ANSEI
- ▶ ESAT Les Trois Terroirs - APAJH 11
- ▶ ESAT L'envol / La Clape - AFDAIM-ADAPEI 11
- ▶ ESAT Lastours AFDAIM - ADAPEI 11
- ▶ MLI - Cap emploi - Face Aude - Pôle Emploi



ACCOMPAGNEMENT À LA VIE QUOTIDIENNE

- ▶ Assistants sociaux CH, CCAS, Maison départementale des Solidarités, Mairies
- ▶ SAMSAH APAJH 11

- ▶ SAVS APAJH 11 / ANSEI
- ▶ PCPE USSAP
- ▶ SSIAD CH Narbonne
- ▶ SAD



PROTECTION JURIDIQUE

Associations tutélaires

Justice : SPIP, PJJ



INFORMATION & CONSEIL

MDPH - CLSM du Narbonnais
Sites : viapsy.fr - www.psycom.org

LES SECTEURS DE PSYCHIATRIE

QU'EST-CE QU'UN SECTEUR ?

Le secteur est la base de l'organisation en psychiatrie. Il s'agit d'un découpage géographique du département arrêté par les autorités.

L'adresse du domicile de la personne la relie au secteur qui a le devoir de la prendre en charge si elle l'accepte et selon les modalités du service public.

EN CAS D'URGENCE, EST-CE QUE LA QUESTION DU SECTEUR INTERVIENT ?

En cas d'urgence, la régulation est faite par le centre 15 le centre 15. Les urgences psychiatriques ou les CMP peuvent orienter vers une structure de secteur.





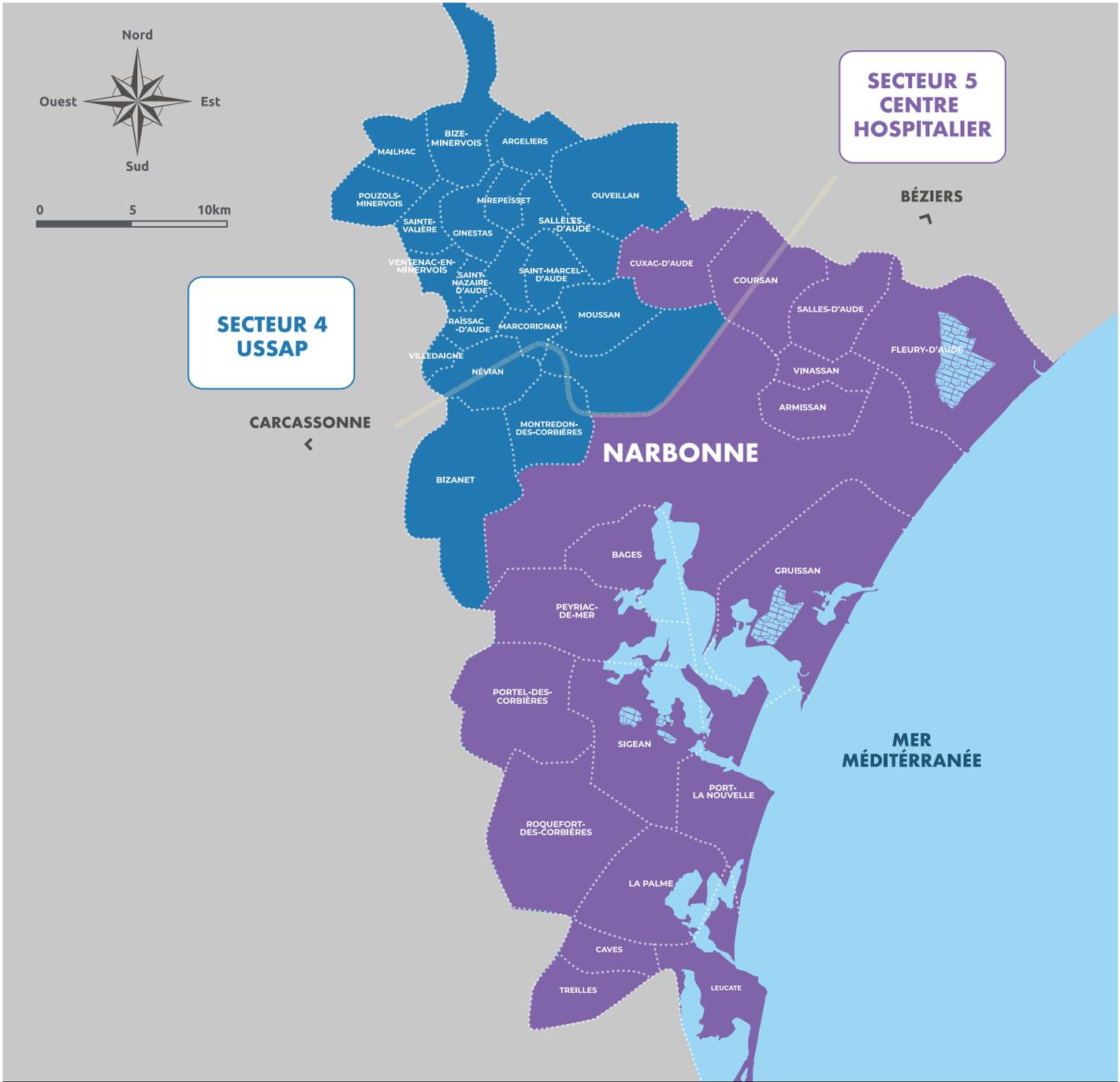
DANS QUELLE SITUATION PEUT-ON ÊTRE AMENÉ À CHANGER DE SECTEUR ?

On peut changer de secteur dans les situations suivantes :

- à la demande du patient et avec l'accord du médecin ou du secteur vers lequel il souhaite aller en fonction des places disponibles.
- lors du déménagement du patient sauf autre demande de sa part et accord du secteur actuel.

A NOTER :

Dans le cadre des soins sans consentement, il n'est pas possible de changer de secteur



DÉCOUPAGE PAR SECTEUR SUR LE GRAND NARBONNE



DÉCOUPAGE PAR SECTEUR SUR NARBONNE

SUIVI AMBULATOIRE

CMP / CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

RÔLE

Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Il est le pivot du secteur de psychiatrie. C'est un lieu où sont exprimées les demandes de soins émanant soit de la personne elle-même, soit de son entourage.

A partir de ce pivot du secteur de psychiatrie s'organisent toutes les actions ambulatoires et extrahospitalières, en articulation avec l'hospitalisation (*complète ou de jour*).

Le CMP est le lieu d'élaboration du projet de soins, il doit être le garant de la cohérence des interventions et des actions proposées au patient et à son entourage.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Garantir la continuité, la complémentarité et la coordination des prestations et prises en charge nécessaires dans et hors de l'hôpital.
- ▶ Organiser des actions de prévention, de diagnostic, de dépistage, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un lieu d'hospitalisation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Consultation individuelle sur place, visite individuelle à domicile, ateliers thérapeutiques.

Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement.

Les consultations prodiguées en CMP sont gratuites.

PROFESSIONNELS

Psychiatre / psychologue / infirmier / secrétaire / assistante-sociale / ergothérapeute / etc.

PUBLICS

Personnes présentant des troubles et difficultés psychologiques, psychiatriques et relationnelles.



USSAP • SECTEUR 4

Immeuble Saint-Paul
2 Bd Dr Lacroix 11100 Narbonne

Du lundi au vendredi 8h30 à 18h

☎ : 04 68 42 80 32



CENTRE HOSPITALIER SECTEUR 5

1 Rue Simon Castan 11100 Narbonne

Du lundi au vendredi 8h30 à 18h

☎ : 04 68 42 66 30
04 68 42 66 20

CATTP / CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL

RÔLE

Le Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) est un lieu de soin public proposant des actions thérapeutiques de soutien. Ces activités s'adressent à des personnes vivant à domicile, parfois isolées et souhaitant trouver un cadre plus structuré en journée sur plusieurs temps dans la semaine.

Le CATTP effectue un travail essentiellement orienté vers les relations du patient avec autrui et le retour à l'autonomie au travers des gestes usuels et de divers modes d'expression.

Le CATTP est un outil intermédiaire entre les consultations et permet le prolongement de l'activité d'un CMP, d'un hôpital de jour, d'une hospitalisation à temps complet. Le CATTP peut fonctionner dans les mêmes locaux et concerner ou non les mêmes patients.

Ce mode de prise en charge permet, à la sortie du patient d'hospitalisation complète, de ne pas être isolé à l'extérieur. C'est un tremplin vers d'autres activités plus autonomes.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Maintenir ou favoriser l'autonomie de la personne, par des actions de soutien et de thérapie de groupe.
- ▶ Favoriser les approches relationnelles, la communication et l'affirmation de soi.
- ▶ Apprendre à mieux vivre avec sa maladie en prenant conscience de ses propres ressources.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un hôpital de jour. Son activité s'en distingue dans le mode de prise en charge et dans sa durée. La prise en charge est généralement moins régulière et plus ponctuelle que dans un hôpital de jour.
- ▶ Il ne s'agit pas d'un centre social, les ateliers proposés sont thérapeutiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Thérapie individuelle ou de groupe sur place à travers des ateliers thérapeutiques (*musique, lecture, peinture, expression corporelle, groupes de parole...*).
- ▶ Prises en charge d'une ou plusieurs demi-journées par semaine, sur prescription.

PROFESSIONNELS

Psychologue / infirmier / éducateur / ergothérapeute / etc.

PUBLICS

Personnes inscrites dans un parcours de soins en santé mentale et adressées par leur psychiatre.

USSAP SECTEUR 4

Du lundi au vendredi
8h30/12h et 13h45/18h

☎ : 04 68 42 80 32

CENTRE HOSPITALIER SECTEUR 5

Du lundi au vendredi
de 9h à 16h30

☎ : 04 68 42 66 30

HOSPITALISATION

HOSPITALISATION DE JOUR

RÔLE

La prise en charge en hôpital de jour est organisée pour des soins polyvalents individualisés et intensifs, prescrits par un médecin psychiatre.

Elle constitue une alternative à l'hospitalisation complète, permettant ainsi de maintenir la personne dans son environnement, de prévenir les périodes de crise et de mieux vivre sa maladie.

MISSIONS

Ce que fait la structure

- ▶ Inscrire le patient dans un projet de soin personnalisé.
- ▶ Autonomiser le patient dans les gestes de la vie quotidienne et optimiser son insertion dans le milieu habituel.
- ▶ Développer le travail en réseau afin de lui faire connaître les différentes structures vers lesquelles il pourra se diriger à sa sortie.
- ▶ Inscrire le patient dans une vie sociale et une inscription dans la communauté.
- ▶ Poursuivre la surveillance clinique, l'observance thérapeutique.
- ▶ Proposer des ateliers sociaux-thérapeutiques.



Centre hospitalier SECTEUR 5

Hôpital de jour de psychiatrie
générale

9 Rue Mascara 11100 Narbonne

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

☎ : 04 68 42 66 20

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'une hospitalisation complète ni d'un centre social. Les ateliers sont thérapeutiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Soins individualisés, thérapie de groupe sous forme d'ateliers thérapeutiques (*ateliers manuels, ateliers cuisine, ateliers musique, théâtre, groupes de paroles etc*) animés par des infirmiers.
- ▶ Prise en charge en demi-journée, journée ou séquence (*un ou quelques jours par semaine sur prescription médicale autour de l'éducation thérapeutique du patient*).

PROFESSIONNELS

Psychiatre / psychologue / infirmier / assistante sociale / ergothérapeute / intervenants extérieurs /etc.

PUBLICS

- ▶ Personnes inscrites dans un parcours de soins en santé mentale, dont l'état de santé nécessite des soins pendant la journée.
- ▶ Personnes en capacité de vivre chez elles, à domicile.



USSAP • SECTEUR 4

Hôpital de jour adulte

4 rue Camille Demoulin
11200 Lézignan-Corbières

Du lundi au vendredi 9h à 16h45

☎ : 04 68 45 52 51

HOSPITALISATION COMPLÈTE

RÔLE

L'hospitalisation complète peut être en unité libre ou en unité fermée. Pour certaines personnes, elle initie la prise en charge et permet d'instituer le soin en ambulatoire une fois la crise passée. Pour d'autres personnes, déjà prises en charge, elle intervient pour une décompensation de leur maladie. Les admissions ne se font pas directement. La pertinence de l'hospitalisation est évaluée en amont par un médecin psychiatre du CMP du secteur ou du service des urgences. L'hospitalisation ne constitue qu'une étape du traitement.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Accueillir, évaluer, traiter les troubles des personnes hospitalisées, 24 h sur 24.
- ▶ Accompagner le patient le temps de l'hospitalisation dans son projet de soin individualisé.
- ▶ Aménager, pour la personne hospitalisée, de la distance avec son milieu, passant le plus souvent par une séparation temporaire partielle ou totale. Ceci n'exclut pas, le maintien des échanges réguliers entre l'équipe, le patient et sa famille.
- ▶ Mettre en place un travail en collaboration avec son environnement familial et les professionnels assurant son suivi en amont et en aval de l'hospitalisation.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un lieu d'urgence.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Organisation des soins par un traitement, des ateliers thérapeutiques, soit à l'intérieur du service (*ergothérapie, art-thérapie, psychomotricité, relaxation, sport, informatique,...*), soit en dehors du service pour que le

patient puisse garder des liens extérieurs et préparer sa sortie (*séjours thérapeutiques, etc...*).

Unité ouverte/libre : Prise en charge des patients qui consentent aux soins.

Unité fermée : Prise en charge des hospitalisations sous contrainte (cf. page 16).

PROFESSIONNELS

Psychiatre / médecin / psychologue / assistant social / infirmier animateur d'ateliers / infirmier / éducateur aides-soignant / etc.

PUBLICS

Personnes présentant des troubles et difficultés psychologiques, psychiatriques et relationnelles et nécessitant une prise en charge continue (24h/24).



CENTRE HOSPITALIER SECTEUR 5

Clinique Sainte Thérèse
1 Rue Simon Castan 11100 Narbonne

☎ : 24H24 • 04 68 42 66 20



USSAP • SECTEUR 4

Clinique Via Domitia
Zone de la coupe - 8 Rue Charles Darwin 11100 Narbonne

Hospitalisation libre 24h/24

☎ : 04 68 46 63 63



LES SOINS LIBRES (SL)

Les soins libres représentent environ 90% des hospitalisations en psychiatrie en France. Le patient accepte de se faire soigner à l'hôpital et de rester quelques jours pour bénéficier de soins appropriés. Celui-ci peut se présenter spontanément ou accompagné par un proche ou un membre de l'équipe soignante, un certificat médical du médecin traitant étant confidentiel et optionnel.

L'intéressé garde la maîtrise de sa sortie, y compris contre avis médical dans la mesure où il établit qu'il a la capacité et la compétence pour donner son consentement, suite à un entretien avec le corps médical.

LES SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Les soins sans consentement concernent des personnes incapables de donner leur consentement aux soins en raison de leurs troubles et dont l'état impose des soins immédiats avec une surveillance médicale constante ou régulière.

Soins Psychiatrique à la Demande d'un Tiers (SPDT):

La demande d'admission est présentée soit par un membre de la famille du malade, soit par une personne susceptible d'agir dans l'intérêt de celui-ci et justifiant de relations antérieures à cette demande (*exclusion faite du personnel soignant de l'établissement d'accueil*).

Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'Etat (SPDRE) :

Le représentant de l'État dans le département prononce par arrêté, au vu d'un certificat médical circonstancié ne pouvant émaner d'un psychiatre exerçant dans l'établissement d'accueil, l'admission en soins psychiatriques des personnes dont les troubles psychiques nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave à l'ordre public.

Les soins psychiatriques sans consentement sur le Grand Narbonne :

- La prise en charge des hospitalisations sous contrainte s'effectue en unité fermée.
- En fonction de leur lieu d'habitation et des places disponibles, les personnes hospitalisées sous contrainte peuvent être orientées vers l'Unité Anne-Marie Javouhey de l'USSAP à Limoux (secteur 4) ou vers la Clinique Sainte-Thérèse du Centre hospitalier à Narbonne (secteur 5).
- À la sortie, les patients peuvent aller en unité ouverte, puis poursuivre des soins en hôpital de jour, en CMP, etc.



APPARTEMENT THÉRAPEUTIQUE

RÔLE

L'appartement thérapeutique est une alternative à l'hospitalisation complète ; c'est une structure de soins favorisant la réadaptation et l'insertion dans le milieu social.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Inscrire le patient dans un projet de soin personnalisé.
- ▶ Accompagner le patient dans la restauration de ses capacités qu'elles soient psychiques, relationnelles ou sociales.
- ▶ Autonomiser le patient dans les gestes de la vie quotidienne.
- ▶ Développer le travail en réseau afin de lui faire connaître les différentes structures vers lesquelles il pourra se diriger à sa sortie.
- ▶ Education thérapeutique, gestion du traitement.
- ▶ Accompagnement si nécessaire dans la gestion du budget et des formalités administratives.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un hébergement d'urgence.

MODALITES D'ADMISSION ET D'INTERVENTION

Orientation par le psychiatre référent du patient et validation par une commission d'admission.

PROFESSIONNELS

Psychiatre / infirmier / aide-soignant.

PUBLICS

Personnes inscrites dans un parcours de soins en santé mentale, suivis sur le secteur 5 uniquement, sans problématique d'addiction.



CENTRE HOSPITALIER SECTEUR 5

Clinique Sainte Thérèse
1 Rue Simon Castan 11100 Narbonne

24H/24 - 5 PLACES

 : 04 68 45 52 51

URGENCES PSYCHIATRIQUES

SERVICE DES URGENCES

RÔLE

Le service d'accueil des urgences du Centre hospitalier de Narbonne accueille les urgences somatiques et les urgences psychiatriques. Il permet l'accueil de personnes en situation de détresse psychique intense nécessitant une aide rapide et l'établissement d'un diagnostic psychiatrique.

La particularité de la prise en charge psychiatrique aux urgences sur le Narbonnais est qu'elle fonctionne à temps partagé entre des professionnels du secteur 4 (USSAP) et du secteur 5 (Centre Hospitalier Narbonne).

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Accueillir et de prendre en charge les personnes qui se présentent d'eux-mêmes ou sont amenés par les services de secours (*pompiers, SAMU, ambulances*).
- ▶ Accueillir sans sélection, 24h/24h, 7j/7j, toute personne se présentant en situation d'urgence.
- ▶ Évaluer et orienter vers la forme de soins adaptés à la personne :
 - Vers un suivi ambulatoire : rendez-vous en CMP
 - Vers un mode d'hospitalisation en fonction de son état

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas du pivot de la prise en charge en santé mentale et ne peut se substituer au CMP.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Prise en charge des soins d'urgences.
- ▶ Évaluation somatique systématique en amont du diagnostic psychiatrique.

PROFESSIONNELS

Ensemble des professionnels des urgences dont un psychiatre de garde 24h/24h.

PUBLICS

Toute personne orientée par le 15, son médecin généraliste ou en situation d'urgence.



CENTRE HOSPITALIER

SEVICE DES URGENCES

Centre hospitalier Narbonne
Boulevard Lacroix 11100 Narbonne

☎ : 24h/24 : 15

DISPOSITIFS MOBILES SPECIFIQUES

ÉQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ - EMPP

RÔLE

Le rôle de l'EMPP est de favoriser l'accès aux soins en facilitant la prise en charge initiale des personnes en situation de précarité et d'exclusion qui sont en rupture avec le système de soins. La mobilité de l'équipe permet d'initier une mobilité psychique chez ces personnes et permet de transformer l'attente en demande.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Dépister des troubles psychiatriques auprès des publics adultes en situation de précarité (*16 ans révolus*).
- ▶ Orienter et accompagner sur les dispositifs de soins adaptés (*urgences, CMP, unités de soins*), favoriser le relais sur les structures existantes.
- ▶ Soutenir et informer les acteurs sociaux qui interviennent en 1^{ère} ligne.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit ni d'une équipe de soins d'intervention d'urgence, ni d'un service de transport sanitaire. (*N'assure pas des transports réguliers*).
- ▶ Elle n'assure pas les soins de moyen et long terme.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Entretien ou accompagnement aux soins auprès des personnes concernées (*domicile, rue, structures sociales*) en lien avec la structure demandeuse.

PROFESSIONNELS

Infirmier / médecin / psychologue / etc.

PUBLICS

- ▶ Personnes en situation de précarité et de fragilité.
- ▶ Personnes en rupture avec le système de santé, qui n'expriment pas leur problème de santé.



EMPP Narbonne

Immeuble Saint-Paul
11100 Narbonne

emppnarbonne@ussap.fr

Du lundi au vendredi 8h30/12h
et 13h15/17h30

 : 04 68 91 65 77
06 12 08 33 74
07 63 75 58 39

DISPOSITIFS MOBILES SPECIFIQUES

ÉQUIPE MOBILE GÉRONTO-PSYCHIATRIE - EMGP

RÔLE

Spécialisée dans la prise en charge des troubles psychiatriques de la personne âgée, l'EMGP intervient pour proposer un accompagnement et un suivi adapté de la personne âgée.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Interventions en EHPAD, à la demande d'un médecin qui reste à l'initiative du déclenchement du dispositif.
- ▶ En lien avec les professionnels des EHPAD : évaluer les troubles psychiatriques et du comportement, répondre aux situations de crise (*dans un délai de 24h maximum*), aider à établir un diagnostic précis de la souffrance psychique du résident, offrir une aide aux équipes soignantes, aux familles ou aidants du résident.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Intervention à domicile.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ L'EMGP est une équipe intersectorielle et départementale.
- ▶ L'EMGP intervient en EHPAD à la demande d'un médecin. Les interventions dans les EHPAD sont réparties en 3 zones géographiques sur le territoire de santé audois : Limoux Castelnaudary / Carcassonne / Lézignan Narbonne.

PROFESSIONNELS

Psychiatre coordonnateur / gériatre / infirmier.

PUBLICS

Personnes âgées en EHPAD.

EMGP

58 avenue Brunau Varilla 11000 Carcassonne

emgp@asm11.fr

Du lundi au vendredi 9h 18h



04 68 74 64 37 - 06 27 67 70 24
(zone Lézignan Narbonne)

ÉQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON ET D'INTERVENTION POUR ADOLESCENTS - EMILIA

RÔLE

Dans tout le département de l'Aude, ÉMILIA intervient pour les adolescents de 12 à 21 ans : adolescents dits "complexes" et pour lesquels les prises en charge proposées sont mises à mal.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ ÉMILIA est un outil de soutien, de réflexion et d'articulation.
- ▶ ÉMILIA intervient auprès des institutions et/ou des adolescents aux parcours chaotiques, à risque de ruptures ou de passages à l'acte.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ ÉMILIA ne se substitue pas aux structures existantes ni aux interventions de crises dévolues aux Urgences et SAMU.

EMILIA

24 avenue des Corbières 11200 Lézignan-Corbières
emilia@ussap.fr

☎ : 06 27 36 24 90

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Les professionnels, les familles ou l'adolescent demandeurs contactent le dispositif EMILIA par mail ou téléphone.
- ▶ Un professionnel du dispositif reprend contact dans un délai inférieur à 7 jours.
- ▶ L'équipe du dispositif se concerta en réunion interne pluridisciplinaire où la demande est étudiée. Suite à une évaluation de la situation, un projet de soin est élaboré avec des objectifs d'intervention et des modalités de mise en œuvre.
- ▶ En fonction de l'analyse que l'équipe fait de la situation, EMILIA intervient :
 - soit auprès des professionnels avec des Réunions Interprofessionnelles de Concertation régulières mobilisant l'ensemble des professionnels intervenant dans la situation.
 - soit auprès du jeune et de sa famille pour les adolescents en non adhésion au parcours de soin de droit commun.

PROFESSIONNELS

Psychiatre / psychologue / infirmier.

PUBLICS

Adolescents de 12 à 21 ans, dit "complexes" ou suicidants ou reclus à domicile.

AUTRES RESSOURCES SPECIFIQUES

GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE - GEM LA SOLEYADE - GEM Ô PRÉ

RÔLE

Le Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) est un lieu d'accueil, de convivialité, de rencontres, de loisirs et d'entraide géré par et pour les personnes vivant avec des troubles psychiques.

Le GEM est co-géré par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Aude et parrainé par Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM).

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement d'adultes en situation de fragilité psychique.
- ▶ Proposer un lieu de rencontres, d'échanges et de soutien entre adhérents.
- ▶ Proposer des activités collectives diverses et variées en fonction des souhaits et des projets de chacun (*atelier chant, théâtre, écriture, marche, football, créations artistiques...*).

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un lieu de soins.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Des animateurs accompagnent les membres des GEM dans la gestion de leurs associations.
- ▶ Le GEM étant une association, il est demandé aux personnes une cotisation annuelle. Une fois adhérent, l'accès au GEM est libre.
- ▶ Un lieu situé à Narbonne (*GEM La Soleyaide*) et un après midi tous les 15 jours dans 4 zones : Rieux-Minervois / Lézignan-Corbières / Sallèles-d'Aude / Port-La-Nouvelle (*GEM O Pré*).

PROFESSIONNELS

Educateur spécialisé / Moniteur Educateur

PUBLICS

- ▶ Adultes présentant une fragilité psychique et/ou un trouble psychique stabilisé.
- ▶ Personnes majeures uniquement.

GEM LA SOLEYADE

10 quai de Loraine
11100 Narbonne
gemnarbonne@outlook.fr
www.gemaude.com

☎ : 09 52 38 63 03



GEM O PRE

Rencontres nomades sur 4 zones éloignées tous les 15 jours
Planning trimestriel des rencontres sur le site : www.gemaude.com
gemencampagne@outlook.fr

☎ : 06 47 81 06 59

MAISON DES ADOLESCENTS DE L'AUDE - MDA11 - BUS ADOS MDA

RÔLE

La Maison des adolescents (MDA) est un lieu d'accueil et de soutien psychologique destiné aux jeunes de 11 à 21 ans (*aux étudiants sans limite d'âge*) et aux familles. Toutes problématiques notamment celles relatives à l'adolescence (*sexualité, puberté, addiction, mal-être, conflits familiaux, harcèlements, etc*) sont abordées.

Les jeunes sont accompagnés par des équipes pluridisciplinaires. La MDA11 est gérée par les PEP11 depuis le 1^{er} Avril 2019.

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Accueil, écoute, information, orientation vers des partenaires locaux
- ▶ Évaluation et suivi à court terme des situations
- ▶ Accompagnement psychologique et thérapeutique à court terme
- ▶ Interventions collectives sur divers problématiques (*à destination des jeunes, de leur entourage, des professionnels : Harcèlement, vie affective et sexuelle, réseau sociaux...*).

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ La MDA11 n'est pas un lieu d'hospitalisation, ni un lieu de prise en charge médicale.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Accompagnement de manière anonyme, confidentielle et gratuite.
- ▶ L'adobus permet d'offrir l'ensemble des services de la Maison des Adolescents sur l'ensemble du département (*cf carte interactive sur le site Internet de la MDA*).

PROFESSIONNELS

Médiateur familial / éducateur spécialisé / infirmier / agent d'accueil / psychologue.

PUBLICS

Jeunes de 11 à 21 ans*, leurs parents/familles et les professionnels.



MAISON DES ADOLESCENTS DE L'AUDE

3 quai Vallière
RDC Résidence l'île verte

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
10h-17h.

 : 04 68 12 01 11

ADO BUS

Permanences mensuelles sur le Grand Narbonne :
Coursan, Port-La-Nouvelle, Saint-Nazaire, Sigean 10h à 16h

Planning des permanences : <https://maisondesados11.fr/permanences-adobus/>

* Aux étudiants sans limite d'âge

AUTRES RESSOURCES SPECIFIQUES

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE - SAVS

RÔLE

Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) est un dispositif médico-social s'adressant à des adultes en situation de handicap, vivant de manière autonome (logement indépendant, appartement associatif, résidence accueil, etc.) mais ayant besoin de soutien et d'accompagnement dans leur vie quotidienne (démarches administratives, gestion budgétaire, (ré)insertion professionnelle, gestion du logement, socialisation, etc.).

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Evaluer les besoins et les capacités d'autonomie de la personne et mettre en œuvre l'aide en fonction des besoins repérés.
- ▶ Accompagner dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- ▶ Soutenir des relations avec l'environnement familial et social.
- ▶ Proposer un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion.

SAVS APAJH 11

49, rue Anatole France
11100 Narbonne

Du lundi au vendredi

☎ : 04 68 32 16 62



Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un lieu de soins.

MODALITÉS D'INTERVENTION

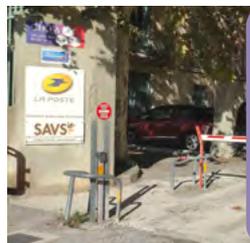
- ▶ L'accès au SAVS ne se fait pas directement, il faut bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ▶ Aucune participation financière n'est demandée à la personne. Le coût de ce dispositif est financé par le Département.
- ▶ Les personnes sont accompagnées, individuellement et collectivement, par une équipe de travailleurs sociaux.
- ▶ Cet accompagnement est d'une durée variable et l'accent est particulièrement porté sur l'autonomie et l'inclusion sociale.

PROFESSIONNELS

Travailleurs sociaux

PUBLICS

Adultes en situation de handicap bénéficiant d'une décision d'orientation.



SAVS ANSEI

1 quai de Loraine 11100 Narbonne
Du lundi au vendredi sans RDV
9h 12h30 et 13h30 17h

☎ : 07 85 56 10 35
04 68 75 16 04

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS- SAMSAH POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE

RÔLE

Le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) est un dispositif médico-social proposant d'accompagner les personnes en situation de handicap psychique dans tous les aspects de leur projet de vie sociale et médicale. Il s'adresse à des adultes vivant de manière autonome (*logement indépendant, appartement associatif, résidence accueil...*).

MISSIONS / OBJECTIFS

Ce que fait la structure

- ▶ Permettre à la personne d'acquérir, de préserver son autonomie et de contribuer à l'étayage de sa vie sociale et professionnelle.
- ▶ Maintenir l'inscription de la personne dans un parcours de soins en proposant une coordination des suivis et un rôle de veille, tant psychiatriques que somatiques, en lien avec les référents extérieurs.
- ▶ Mettre en œuvre, avec la personne, des actions de soutien et d'accompagnement : ces actions visent tant la vie quotidienne et sociale que le maintien dans le soin.

Ce que ne fait pas ou n'est pas la structure

- ▶ Il ne s'agit pas d'un lieu de soins.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Pour accéder au SAMSAH, il faut bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ▶ Les personnes sont accompagnées, individuellement et collectivement, par une équipe pluridisciplinaire avec soit des entretiens programmés et non programmés, soit des interventions au domicile, soit des accompagnements physiques à l'extérieur (*rendez-vous médicaux, aménagement de vie, démarches administratives...*).

PROFESSIONNELS

Travailleurs sociaux / infirmier / éducateur / psychologue

PUBLICS

Adultes en situation de handicap psychique bénéficiant d'une décision d'orientation.



SAMSAH APAJH 11 10 places

49, rue Anatole France
11100 Narbonne

Du lundi au vendredi

☎ : 04 68 32 72 67

AUTRES RESSOURCES SPECIFIQUES

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES UNAFAM 11

L'Unafam appuie et contribue à diffuser toutes les démarches de recherche et d'information qui visent à connaître et faire connaître les maladies psychiques et à faire progresser la prévention, la prise en charge et les modalités d'accompagnement des personnes vivant avec ces maladies.

- ▶ Soutien aux familles et aux proches.
- ▶ Informations et interventions à la demande pour sensibiliser les groupes aux problèmes des personnes souffrant de troubles psychiques.
- ▶ Contribuer à la déstigmatisation des personnes ayant un trouble psychique.
- ▶ Proposer les formations de l'UNAFAM national
- ▶ L'UNAFAM n'a pas vocation à prendre en charge des malades.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Accueil téléphonique
- ▶ Ecoute bienveillante, sans jugement
- ▶ Permanence physique avec ou sans RDV

PROFESSIONNELS

Bénévoles proches aidants d'une personne avec un trouble psychique.

PUBLICS

Familles, proches aidants de personne ayant un trouble psychique

UNAFAM 11 : 07 80 03 46 75

- Maison des associations
Rue ancien port des catalans - Narbonne
Tous les mardis 10h-12h
- Maison Prévention Santé
41 bd Ferroul - Narbonne
Le 3^{ème} mardi du mois
10h-12h

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES - MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées de l'Aude (MDPH) fonctionne sous la forme d'un guichet unique pour toutes les démarches liées aux situations de handicap, enfants ou adultes :

- ▶ Accueillir, informer et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles.
- ▶ Évaluer toutes les demandes de droits et de prestations .
- ▶ Organiser une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
- ▶ Sensibiliser tous les publics aux différents handicaps.

Maison départementale des personnes
handicapées de l'Aude - 18 rue Moulin de la Seigne
11855 Carcassonne Cedex 9
08 00 77 77 32 • mdph@aude.fr



CONSULTATIONS DE PSYCHOLOGUES PRISES EN CHARGE ET DISPOSITIFS D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

DISPOSITIF « MON SOUTIEN PSY »

Le dispositif **“Mon soutien psy”** est un dispositif qui concerne toute la population dès l'âge de 3 ans. Sur orientation d'un médecin, chacun peut bénéficier d'un accompagnement psychologique par un psychologue partenaire.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Orientation par le médecin traitant ou la sage-femme qui évalue l'état de santé et remet un « courrier d'adressage » à présenter à un psychologue partenaire. Une fois orienté, le patient peut contacter un psychologue partenaire du dispositif.
- ▶ Prise en charge de 8 séances d'accompagnement psychologique par an avec un psychologue conventionné et partenaire du dispositif.

PUBLICS

Toute la population dès l'âge de 3 ans en souffrance psychique d'intensité légère à modérée (*troubles anxieux et/ou dépressifs, troubles du comportement alimentaire, mésusage du tabac, de l'alcool et du cannabis, difficultés liées au sommeil...*).

[WWW.AMELI.FR/ASSURE/REMBOURSEMENTS/ REMBOURSE/REMBOURSEMENT-SEANCE- PSYCHOLOGUE-MON-SOUTIEN-PSY](http://WWW.AMELI.FR/ASSURE/REMBOURSEMENTS/REMBOURSE/REMBOURSEMENT-SEANCE-PSYCHOLOGUE-MON-SOUTIEN-PSY)

Cynthia CERCOS (Narbonne & Gruissan) 06 85 96 29 73
Céline DE DEVANDER (Narbonne) 04 68 45 11 91
Michel GHARZOUZI (Narbonne) 06 06 68 36 95
Myriam HUBERT (Narbonne) 06 08 40 96 58
Laure LEON (Narbonne) 06 80 05 85 62
Chloé MIAUT (Narbonne) 06 69 09 67 02

Liste complète et actualisée sur le site internet

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

La maison départementale des solidarités (ex CMS) du Conseil Départemental de l'Aude est un lieu d'écoute et d'information pour la famille. Au sein de chaque MDS, un psychologue assure une écoute et un suivi des adultes et enfants en difficulté.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Accueil et suivi en fonction de son lieu de résidence (*découpage des MDS par secteur*). Premier contact par téléphone au secrétariat de la MDS.

PUBLICS

Personnes dès l'âge de 6 ans en difficultés psychologiques.

MDS Coursan 04 68 33 21 10
MDS Lézignan-Corbières 04 68 27 22 60
MDS Narbonne Littoral 04 68 90 66 43
MDS Narbonne Ouest 04 68 32 48 49
MDS Sigean 04 68 90 93 10

PERMANENCE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE MAISON DE LA FAMILLE

Le CIDFF de l'Aude – à travers La Maison de la Famille – met en place une permanence d'écoute psychologique qui propose un soutien individualisé parent ou enfant avec des entretiens psychologiques non thérapeutiques.

- ▶ Permanence proposée le jeudi sur RDV.

PUBLICS

Parent seul ou avec enfants rencontrant des difficultés psychologiques.

Maison de la Famille : 04 68 33 17 38
3 boulevard 1848 11100 Narbonne

COORDINATION DES PARCOURS COMPLEXES

DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION - DAC 11

Numéro unique du territoire audois, le DAC 11 :

- ▶ Informe, oriente les professionnels du médico-social et du social vers les ressources du territoire.
- ▶ Apporte un appui à la coordination d'un parcours de santé complexe quel que soit l'âge ou la pathologie.
- ▶ Facilite la collaboration et la coopération de tous les acteurs autour d'un usager.

Au 04 68 26 29 76 du lundi au vendredi 9h-17h

En envoyant la fiche de demande d'appui complétée par Medimail à contact@dac11.fr

<https://www.dac11.fr/nous-solliciter>

COMMUNAUTÉ 360

Numéro vert d'écoute et de soutien psychologique mis en place pour apporter des solutions rapides aux personnes en situations de handicap et leurs proches aidants en difficultés.

Au 0800 360 360 tous les jours de 9h-20h



PÔLE DE COMPÉTENCES ET PRESTATIONS EXTERNALISÉES - PCPE

MISSIONS

- ▶ Éviter les ruptures de parcours des personnes en situation de handicap avec troubles spécifiques associés.
- ▶ Mobiliser l'ensemble des acteurs du sanitaire, et/ou du médico-social de tout le territoire audois.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Mise en place de rencontres et d'entretiens pour une évaluation des besoins de la personne et de sa famille et pour une coordination de réseau et de parcours.
- ▶ Le PCPE accompagne des personnes sur une durée d'un an avec la possibilité d'un renouvellement d'une durée de 6 mois.

PROFESSIONNELS

Psychologue / éducateur spécialisé.

PUBLICS

Personnes en situation de handicap, âgées de 16 à 25 ans et leur aidant, orientées par la MDPH.

06 71 85 87 38 • pcpe@ussap.fr

WWW.VIAPSY.FR

GLOSSAIRE

DES ACRONYMES

ADAPEI - AFDAIM	Association Familiale Départementale d'Aide aux personnes handicapées Mentales
ANSEI	Association Narbonnaise pour le Soutien l'Epanouissement et l'Insertion
APAJH II	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Aude
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLSM	Conseil Local en Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CSAPA	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
ELSA	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EMGP	Equipe Mobile Géro-psycho-geriatrique
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
MDA	Maison des Adolescents
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
SAD	Service d'Aide à Domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
UDAF II	Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
USSAP	Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées

FINANCEURS DU CLSM NARBONNAIS



Direction santé et sport santé
Ville de Narbonne 04 68 90 26 34

MEMBRES DU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE NARBONNAIS



Conception éditoriale, suivi de production :
Directions de la santé et de la communication
de la Ville de Narbonne

Mise en page
Agence TERRES DU SUD

Impression
Imprimerie de Bourg, Narbonne

Mise à jour, avril 2024